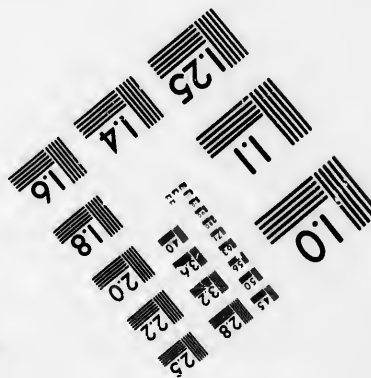
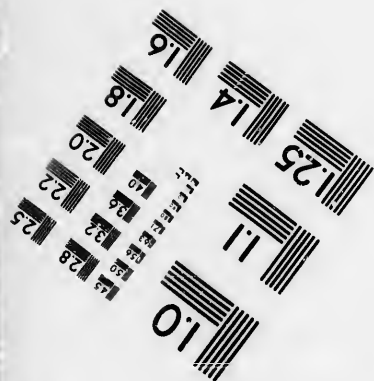
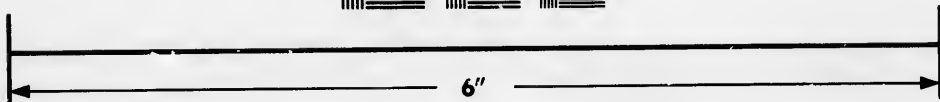
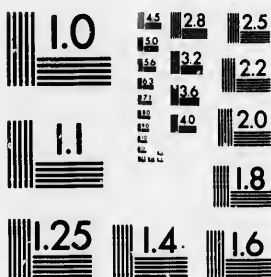


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 272-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

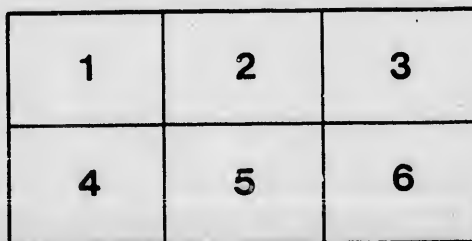
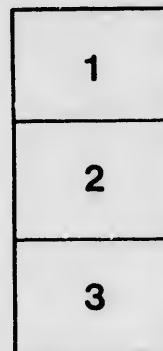
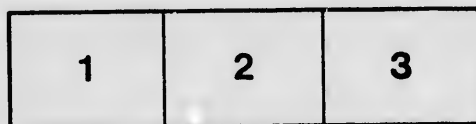
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

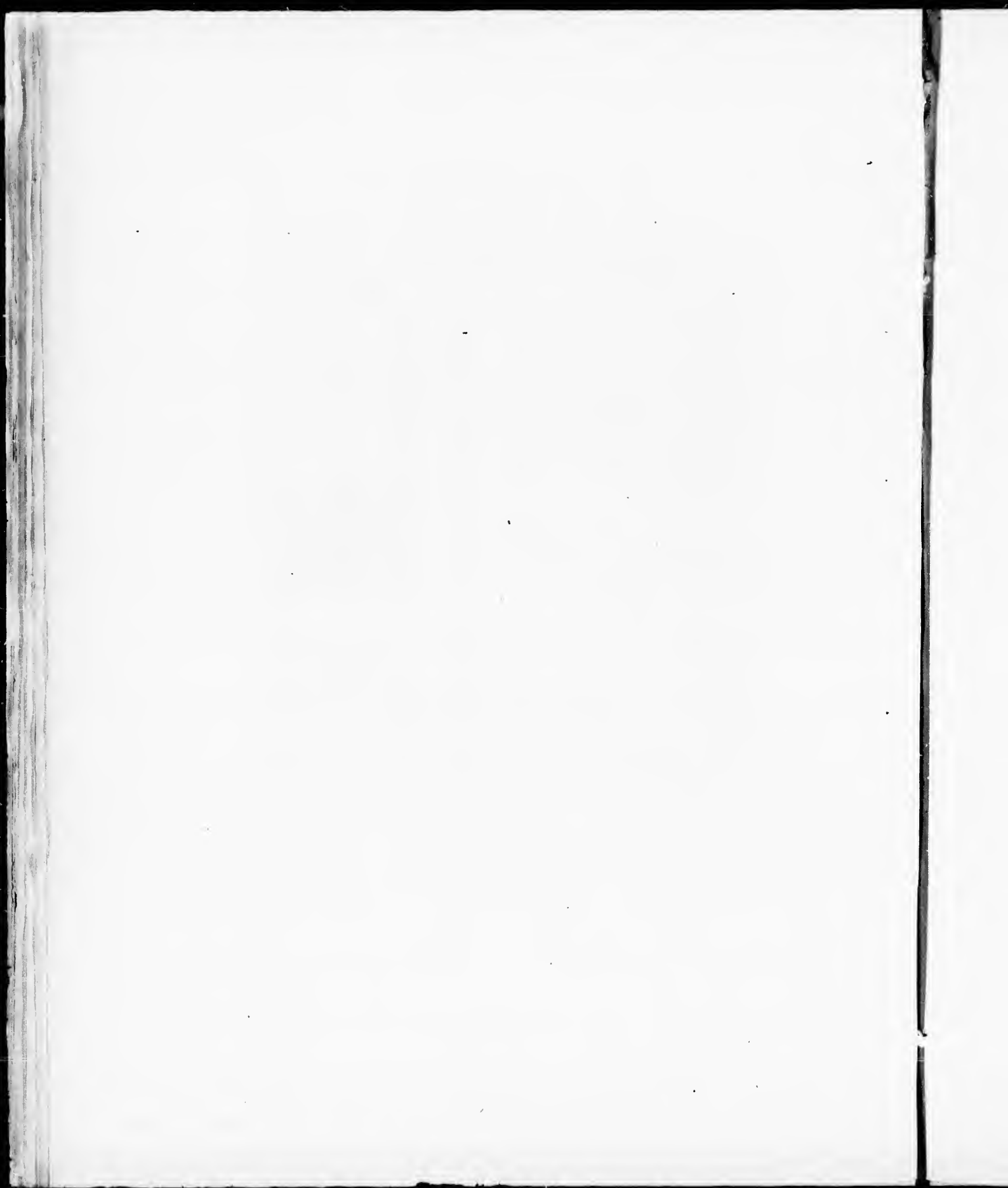
Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



CIRCULAIRE

à MM. les Curés, Missionnaires etc., concernant l'œuvre du Denier de Saint-Pierre.

MONSIEUR LE CURÉ,

Vous connaissez quels sont en ce moment, les besoins du Souverain Pontife et de l'Eglise. Vous comprenez quelle est l'importance de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, destinée à les secourir.

En vous envoyant le mandement qui établit cette œuvre dans le diocèse, j'ai donc la confiance que vous ne négligerez rien, pour la faire apprécier et goûter de votre peuple.

Je n'ai aucune raison de douter de votre zèle pour une œuvre aussi éminemment catholique. Cependant je crois devoir vous la recommander très instamment.

Aucune œuvre de piété ne peut prendre, et se maintenir dans le monde, sans l'action du prêtre. L'Eglise attend aussi de votre sollicitude le succès de celle-ci. Le succès sera complet, si vous réussissez à engager tous vos paroissiens sans exception à donner, tous les ans, leur obole pour le Saint Père. C'est à quoi vous devez travailler fortement.

Afin que personne n'y manque, par oubli, ou par négligence, tenez à ce que les quêtes prescrites se fassent exactement ; et ayez soin de toujours les annoncer au prône, un ou deux dimanches d'avance.

Il sera bon d'intéresser vos marguilliers de l'œuvre au succès de ces quêtes, en les chargeant de faire eux-mêmes la première, dans l'église, le jour de la Saint-Pierre ; et en désignant l'un d'entre eux, pour faire la seconde à domicile, lorsque vous ne pourrez la faire vous-même.

Mais vos paroissiens en général, surtout les pauvres, les petits enfants, et les mamans, pour leurs petits enfants encore incapables de faire leur offrande, seront toujours plus heureux de déposer le Denier de Saint-Pierre dans la main de leur bon Curé. Et, dans ce cas, la quête aussi sera toujours plus abondante. Il est donc grandement à souhaiter que vous la fassiez vous-même.

Vous êtes autorisé à inviter vos Marguilliers à joindre l'offrande de leur fabrique à celle des paroissiens.

Il sera de votre devoir, après chaque quête, d'en envoyer le produit sans retard à l'Archevêché, afin que l'on puisse faire parvenir nos aumônes à leur destination, à mesure qu'elles seront recueillies.

On tiendra à l'Archevêché un registre, où l'on aura soin d'inscrire exactement les sommes fournies par chaque paroisse, et le jour où elles auront été reçues : et, tous les ans, pour l'édification et l'encouragement des fidèles, on publiera un rapport qui fera connaître l'état de ces diverses recettes, et le montant de la somme que le diocèse aura pu fournir, pour aider le Saint Père.

Je prie le Seigneur de vous assister dans les efforts que vous allez faire, pour établir solidement *l'œuvre du Denier de Saint-Pierre* dans votre paroisse, et d'inspirer à tous vos fidèles un généreux zèle pour cette œuvre sainte, dans laquelle ils auront pour associés tous les bons catholiques de l'univers ; qui procurera au chef de l'église un secours dont il a tant besoin ; et qui en même temps, sans les appauvrir selon le monde, sera certainement pour eux une source abondante de bénédictions, pour le temps et pour l'éternité.

Comme il est nécessaire que vous connaissiez les indulgences accordées à la pieuse association du *Denier de Saint-Pierre* formée dernièrement à Rome, et érigée en Archiconfrérie, sous le titre et le patronage de Saint-Pierre, indulgences qui seront accordées pareillement à la même œuvre dans le diocèse, afin que vous puissiez les expliquer au besoin à vos paroissiens, je joins à la présente les deux brefs par lesquels Sa Sainteté a daigné ériger la susdite Archiconfrérie, et l'enrichir de ces indulgences.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,

19 Mars, fête de St. Joseph,

premier patron du Canada, 1862. }

+ C. F. EVÊQUE DE TLOA,
Administrateur.

Bref qui érige l'association du Denier de Saint-Pierre en Archiconfrérie.

PIE IX PAPE.

(A perpétuelle mémoire.)

Nous avons continué d'accorder très volontiers toutes les choses qui nous paraissent favoriser l'amour de la religion et exciter la piété et la foi envers le Siège Apostolique. Or une pieuse société de fidèles des deux sexes, sous le titre et le patronage de St. Pierre, prince des Apôtres, a été établie récemment dans notre ville, dans le but de secourir, par la prière et par les œuvres, surtout dans ces temps si difficiles, le Saint Siège apostolique, et on nous a demandé, au nom de cette même société, de vouloir bien l'ériger en société première, ou en Archiconfrérie, avec la faculté de s'aggréger les sociétés qui ont la même fin et le même but, en leur communiquant les indulgences dont elle jouit par concession apostolique. C'est pourquoi dans l'espérance que cette même société produira des fruits abondants de piété pour le bien de la religion, nous avons cru devoir consentir à la demande qu'on nous a faite. En conséquence par ces lettres émanées de notre autorité apostolique, nous érigeons et instituons en Archiconfrérie la société établie dans notre ville sous le titre et patronage de St. Pierre, prince des Apôtres, et nous accordons aux supérieurs ou officiers de cette société érigée ainsi en Archiconfrérie le pouvoir de s'aggréger les autres sociétés de même nature, partout où elles existent, moyennant toutefois le consentement des Ordinaires, en leur communiquant toutes les indulgences et rémissions de peines, plénières ou partielles, dont cette société a été enrichie par le Saint Siège. Nous accordons ces faveurs nonobstant toute disposition contraire, fût-elle digne de mention spéciale ou individuelle. Donné à Rome près St. Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 novembre 1860, l'an XV de Notre Pontificat.

L † S.

LE CARDINAL G. DELLA GENGA.

Bref qui accorde des indulgences à la même association.

PIE IX PAPE.

(A perpétuelle mémoire.)

Il nous a été rapporté qu'une pieuse société de fidèles des deux sexes a été érigée récemment dans notre ville, sous le titre de St. Pierre,

prince des Apôtres, dans le but de venir en aide, par la prière et par les œuvres, surtout dans ces temps difficiles, au Saint Siège apostolique. Pour que cette société reçoive de jour en jour un plus grand accroissement, par la miséricorde de Dieu tout-puissant et des saints apôtres Pierre et Paul, dans l'autorité desquels Nous avons placé notre confiance, Nous accordons à tous les fidèles des deux sexes qui dorénavant entreront dans la dite société, le premier jour de leur entrée, indulgence plénière à condition qu'après s'être repentis et confessés, ils reçoivent la Sainte Eucharistie. Nous accordons également aux confrères et consœurs qui s'y feront inscrire, indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés, pourvu que pénitents, confessés et ayant communie, ils visitent dévotement n'importe quelle église publique aux trois fêtes, des saints apôtres Pierre et Paul, de la Chaire de St. Pierre à Rome, et enfin de St. Pierre es liens, à partir des premières vêpres de la veille de la fête, jusqu'au coucher du soleil du jour même de la fête, et qu'ils y prient chaque fois qu'ils iront, pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'exaltation de notre Sainte Mère l'Eglise. En outre, à tous les fidèles des deux sexes enrôlés dans la dite société, chaque jour qu'ils réiteront dévotement, au moins d'un cœur contrit, l'oraison dominicale, la salutation angélique, trois *Gloria Patri* et le symbole des apôtres, Nous remettons sept années et autant de quarantaines, et, pour chaque bonne œuvre qu'ils feront, 300 jours des pénitences qui leur auront été imposées ou qu'ils auront méritées, dans la forme usitée par l'Eglise. Toutes ces indulgences, rémissions de péchés, et condonations de pénitences sont applicables par voie de suffrage aux âmes des fidèles chrétiens qui sont morts dans la charité avec Dieu; et nous voulons que ces lettres obtiennent toute leur efficacité pour l'avenir, nonobstant toute disposition contraire. Nous voulons aussi que les copies des présentes lettres, même imprimées, pourvu qu'elles soient signées de la main d'un notaire public et revêtues du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent la même confiance que ces lettres mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées. Donné à Rome près St. Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 31 octobre 1864, l'an XV de notre pontificat.

L † S.

LE CARDINAL G. DELLA GENGA.



